

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFITF)

**Décision du 11 mars 2014 portant délégation de signature
(secrétariat général)**

NOR : DEVT1406450S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF),

Vu le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié relatif à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ;

Vu le décret du 11 septembre 2012 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est accordée à M. Loïc Guinard, secrétaire général par intérim de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFITF par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié susvisé, à l'exclusion des délibérations du conseil d'administration.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 mars 2014.

P. DURON